Pour la rentrée de la Chambre

UN PROGRAMME DE TRAVAIL VA ÊTRE ELABORÉ

Paris, 6 janvier. — Pendant la session ordinaire de 1921, qui s'ouvre mardi prochain 11 janvier, la Chambre aura d'abord pour tâche principale de voter le budget de l'année 1921. Ce budget qui, régulièrement, devrait être voté avant le 31 décembre 1920, ne pourra même pas venir de suite en discussion à la rentrée. Les rapports les plus importants ne sont pas distribués, ce n'est donc pas avant le mois de février que la discussion générale du budget pourra s'engager. Il est vraisemblable que les interpellations sur la politique financière seront jointes à ce débat. Les principaux projets qui sont encore susceptibles d'être mis à l'ordre du jour, sont ceux relatifs à l'amnistie, à l'organisation régionale et à la réorganisation de l'armée.

La Conférence des Présidents, qui se réunira jeudi prochain, proposera à la Chambre un programme de travail. L'assemblée décidera elle-même les dates de discussion des différentes interpellations.

Sur la politique générale du Gouvernement, et sur la politique extérieure, il est vraisemblable que le Gouvernement sera d'accord avec tous les députés, pour liquider ces interpellations le plus tôt possible, afin que ce soit dans une atmosphère de sérénité politique, que les débats financiers et économiques puissent se dérouler.

Le 11 janvier, la Chambre réélira son bureau. Rappelons-en la composition : Président, Raoul Péret ; vice-présidents, Lefebvre du Prey, François Arago, Arthur Groussier, Léon Bérard ; questeurs, Siaumade, Lenail, Duclaux-Monteil ; secrétaires, MM. Paul Simon, Léon Barety, Henri Auriol, Georges Maurisson, Jean Erlich, Joseph Barthélémy, Laurent Eynac, André Payer. Aucun changement n'est prévu, sauf pour les secrétaires, qui font chaque année partie intégrante, l'objet d'un roulement entre candidats désignés par les groupes.

L'installation du bureau aura lieu jeudi. Vendredi, premières interpellations. La Chambre tiendra évidemment compte de la réunion du Conseil Suprême le 10 janvier, et sans doute ajournera-t-elle, pour le fixer immédiatement après la fin de l'entrevue des chefs des Gouvernements Alliés, tout débat sur la politique extérieure du Gouvernement.

Coup manqué

POUR DEVALISER UNE BIJOUTERIE, UN BANDIT TENTA D'ASSOMMER UN EMPLOYÉ A COUPS DE BARRE DE FER.

Paris, 6 janvier. — Aujourd'hui, vers midi et demie, un employé de la bijouterie Thibault, 55, route de Flandre, à Aubervilliers, Emile Benoil, a été assailli dans la boutique de son patron, par un individu qui demandait à acheter une bague.

Frappé à la tête de plusieurs coups de barre de fer, Benoit s'est défendu et a porté au malfaiteur plusieurs coups de poing au visage. Celui-ci, devant cette résistance, a pris la fuite. Il a été arrêté peu après par les agents, rue Duvivier, où il se cachait dans une maisonnette. C'est un nommé Armand Frambert, né le 17 juillet 1897, à Levallois. Il exerce la profession de tourneur et habite 19, rue du Marché, à Puteaux. Au cours de son interrogatoire, au commissariat, il a reconnu avoir frappé dans le but de voler. Il a été dirigé sur le Dépôt.

Des cultivateurs ont vendu les chevaux prêtés par l'armée

LE MINISTRE DE LA GUERRE A PRIS DES MESURES

L'attention du Ministre de la Guerre ayant été appelée sur le fait que de nombreux cultivateurs revendent, sans aucun droit, les chevaux de l'armée qui leur sont prêtés, il a été décidé que des mesures très sévères seront prises contre ceux qui se rendront coupables de tels actes.

Vagues de tempête font vague de hausse

LA SOLE A 20 FRANCS LE KILO

Lorient, 6 janvier. — La tempête continue à sévir, causant un grand dommage aux pêcheurs, qui ne peuvent prendre la mer. Le poisson atteint le cours maximum. Par exemple, la sole vaut 20 francs le kilo.

De nombreuses épaves viennent échouer sur la côte et la marine signale des mines dérivantes.

La femme, le mari et l'amant

DRAME CONJUGAL

Bruxelles, 6 janvier. — Achille Brenet, de Jumet, ancien combattant, avait fait la connaissance, pendant son séjour en France, d'une marraine de guerre nommée Pauline Gérente. Lorsqu'il fut démobilisé, il maria cette dernière.

Le ménage vivait en parfait accord. Or, le 1er janvier, Achille Brenet s'attarda au café avec son ami et voisin Oscar Blondiaux. Mme Brenet vint rechercher son époux et arriva au moment où les deux amis se querellaient violemment.

C'est alors que Blondiaux déclara à Brenet qu'il était l'amant de sa femme.

Celle-ci, pressée de questions, avoua que Blondiaux l'avait prise de force.

Rentré chez lui, Brenet eut une violente crise de ménage avec sa femme et, le lendemain, il déposa une plainte en adultère contre celle-ci. Mme Brenet en fut si affectée que mercredi soir, elle se tira trois balles de revolver dans la tête.

Lorsque Brenet rentra, il trouva la malheureuse gisant au pied du lit, dans une mare de sang.

LES LETTRES DE LA MORTE

Elle avait écrit trois lettres : une à son mari, le priant d'entretenir sa tombe. Une seconde au commissaire de police, s'excusant du dérangement qu'elle lui causait et expliquant qu'elle ne pouvait se faire à l'idée d'être condamnée pour adultère. La troisième reprochait à Blondiaux sa conduite, disant que celle-ci était la cause de sa mort.

Un voisin a déclaré que les coups de revolver ont été tirés à une demi-heure d'intervalle, ce qui laisserait supposer que la malheureuse, revenue à elle après une première blessure, aurait renouvelé une demi-heure plus tard sa tentative.

Contre la Crise Industrielle belge

LE GOUVERNEMENT VA LUTTER

Bruxelles, 6 janvier. — Le Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, a déclaré que le Gouvernement va tenter de porter remède à la crise industrielle que subit le pays.

Tout d'abord, dans le but de réduire le chômage, l'Etat entreprendra de grands travaux d'utilité publique. Puis la crise étant aussi due à un manque de confiance du public, le Gouvernement lui fera connaître les prix normaux auxquels il peut acheter, de façon à ce que les affaires reprennent leur marche normale. Le Gouvernement prévoit également un projet obligeant tout commerçant à afficher à côté du prix de vente, le prix d'achat et songe à mettre en vente certains stocks de marchandises.

Le Président de la République Irlandaise est arrivé en Angleterre

IL A SÉJOURNÉ A MANCHESTER

Londres, 6 janvier. — M de Valera a séjourné dans la ville de Manchester à son retour d'Amérique. Il s'est entretenu avec les chefs du parti sinn-feiner en Angleterre, puis s'est promené, sans déguisement aucun, dans les rues de la ville.

ON DIT QUE LE PARLEMENT SINN-FEINISTE VA ÊTRE AUTORISÉ A SE RÉUNIR

Les journaux anglais annoncent que le Gouvernement autoriserait prochainement la réunion du Parlement sin-feinisie.

ENCORE ET TOUJOURS DES REPRÉSAILLES

Par ordre du gouvernement militaire, cinq maisons ont été détruites, à Moolin, comté de Cork, où des soldats tombèrent, avant-hier, dans une embuscade.

"LA DÉBACLE"

UN LIVRE DE SCHEIDEMANN

Berlin, 6 janvier. — M. Scheidemann publiera incessamment un volume sur la guerre. L'ouvrage est intitulé « La Débacle ».

La femme adultère et le « noueur d'aiguillettes »

OU : LA PLAINTE D'UN MARI TROMPÉ ET MENACE D'ENVOUTEMENT SPECIAL

Devant le tribunal correctionnel de Tours doit se plaider, samedi prochain, un intéressant procès de sorcellerie.

Un Frère des Ecoles Chrétiennes, rendu libre par la loi de séparation, s'était installé dans le quartier Saint-Symphorien, à Tours.

Il s'occupait de toutes sortes d'affaires : ventes de fonds, police privée, etc., et soignait en plus — du moins l'affirmait-il — les maladies du corps et de l'âme.

Dernièrement, confiante en ses lumières, une dame Saleron alla le trouver :

— J'ai des peines de cœur, dit-elle, mon amant ne m'aime plus et veut me quitter.

— Etes-vous mariée ?

— Hélas ! je le suis, et mon amant aussi ; c'est cela justement qui double mon chagrin.

— Comment voulez-vous que je risque une intervention contraire aux lois de Dieu ? Tout ce que je puis faire, et cela pour vous rendre service, c'est de tuer en vous tout désir de concupiscente.

Héroïque, la malheureuse accepta le sacrifice pour échapper aux flammes de l'enfer en même temps qu'aux tourments de la jalousie.

Notre homme, après avoir empoché 25 francs, s'agenouilla, récita une prière à saint Jules, fit trois signes de croix, se releva et dit :

— Allez en paix ; vous ne souffrirez plus.

Le plus étrange, c'est que, quelques jours plus tard, Mme Saleron revenait remercier son sauveur et lui exprimer toute sa reconnaissance.

— Je suis guérie et vous m'en voyez ravie. Je n'ai plus de désirs. Mais comment vous exprimer ceci ? ajouta-t-elle confuse : si je n'ai plus de désirs, mon mari en a toujours et je souffre de cette nouvelle situation presque autant que de la précédente.

— Diable ! fit l'ancien Frère en se grattant le front, laissez-moi réfléchir ; la cause vaut d'être étudiée.

« Je ne vois, dit-il après quelques minutes de méditation, qu'un moyen : c'est celui qui vous a si bien réussi.

— Oh ! oui ! s'exclama Mme Saleron, sauvez-moi encore une fois !

Le bienfaiteur s'agenouilla de nouveau, fit une prière à saint Ernest, accompagnée encore de trois signes de croix, puis remit à la jeune femme un flacon contenant quelques gouttes d'huile de la Sainte-Face, en la priant d'en asperger les vêtements de son mari.

Ce dernier ayant appris, peut-être par sa femme, l'envoûtement spécial dont il était menacé, dénonça le « noueur d'aiguillettes » devant le tribunal.

Poursuivi pour escroquerie, celui-ci sera défendu par Me Maurice Garçon, du barreau de Paris.

La plus grande station radiotélégraphique du monde

LA PREMIERE PIERRE EN SERA POSÉE DIMANCHE A MIDI A SEINE-PORT

Melun, 6 janvier. — M. Gaston Deschamps, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes présidera dimanche prochain, à midi, au Château de Sainte-Assise, à Seine-Port, la cérémonie d'inauguration de la première pierre de la plus grande station de radiotélégraphie du monde.

Cette station comportera, en effet, l'installation d'une antenne de 3.000 mètres de longueur et de 16 pylones d'une hauteur de 250 mètres. Les travaux d'installation seront terminés d'ici deux ans.

Un manifeste du "Labour Party" contre l'Internationale de Moscou

Londres, 6 janvier. — Le Labour Party a adressé aux socialistes et aux communistes du monde entier, un manifeste stigmatisant l'internationale de Moscou, qui, précise le manifeste, ne possède ni l'envergure, ni la stabilité nécessaires pour faire vivre une internationale. Le manifeste proteste énergiquement contre l'ingérence injustifiée des dirigeants de Moscou, dans les organisations nationales qu'ils veulent placer sous leur joug.

L'Allemagne se dit incapable de nous livrer plus de charbon

Berlin, 6 janvier. — Suivant une note officieuse relative aux négociations en vue du renouvellement de la convention charbonnière conclue à Spa, M. Bergmann a fait savoir à Paris, sur l'ordre de son gouvernement, que non seulement l'Allemagne est hors d'état de livrer les quantités de charbon, à savoir 2 millions 200.000 tonnes demandées pour février et mars, mais qu'elle ne peut même pas exécuter en totalité les livraisons assumées à Spa. La note expose que les retards actuels dans les livraisons provenaient de la baisse du Rhin et du manque de wagons. Contre l'augmentation demandée par les alliés, une note invoque les diminutions des importations de Haute-Silésie qui lui sont consenties et le peu de désir des alliés de continuer à faire un paiement en or et à faire des avances.

Tous les documents exposant le point de vue allemand seront soumis aux alliés.

En attendant la Révolution mondiale

L'ARMEE ROUGE EST DEMOBILISEE

Berlin, 6 janvier. — Le Se Congrès des Soviets ayant décidé la démobilisation partielle de l'armée rouge, Lénine a déclaré qu'il s'agissait simplement d'une suspension des hostilités pour permettre aux troupes de se réorganiser en vue de guerres futures et de la révolution mondiale.

FAITS DIVERS REGIONAUX

A ARRAS

Un Polonais s'est tiré deux balles au cœur

Un ouvrier Polonais, Wajersck Terenski, de Varsovie, a mis fin à ses jours en se tirant deux balles de revolver au cœur. Le malheureux laisse une femme et deux enfants.

Son cadavre, qui fut trouvé par la police mercredi matin, a été transporté au camp Polonais.

A ROUBAIX

Un inconnu dans le canal

Un cadavre a été retiré du canal de Roubaix, quai de Toulon, hier matin, vers 8 heures. C'est celui d'un homme encore inconnu paraissant âgé de 45 ans environ, de taille moyenne, vêtu de coton noir et d'un maillot bleu marine. Il porte une cicatrice ancienne au côté gauche du front et un ulcère à la jambe droite.

Le cadavre a été transporté à la morgue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 6 janvier 1921

Présidence de M. LERAY, vice-président.

FRAUDES COMMERCIALES. — Pour n'avoir pas respecté les prescriptions légales relatives à la vente de la margarine, Pauline Browaeys, épicière, 41, rue Notre-Dame, à Roubaix, est condamnée à 50 fr. d'amende.

— Pour le même délit, mais en récidive, Catteau J.-Ble, cultivateur à La Madeleine, écope 500 fr. d'amende avec affichage du jugement à la Mairie et l'insertion dans un journal de l'arrondissement.

TROMPERIE SUR LA QUANTITE. — Dauchy-Wacquier, boulanger, rue de Wazemmes, n'a pas respecté l'arrêté municipal qui prescrit la pesée du pain qui n'est pas de fantaisie. Sur procès-verbal de l'agent de police Patlyn, qui avait interrogé une cliente au sortir du magasin, qui avait déclaré ne faire jamais peser son pain, le boulanger Dauchy se voit infliger 100 fr. d'amende.

VENTE DE STUPEFIANTS. — Le 8 décembre dernier, au dancing Liliane, un sieur Deleville Henri, 24 ans, demeurant 20, rue Favereuil, à Roubaix, était trouvé porteur de 23 grammes de cocaïne qu'il essayait de placer par l'intermédiaire du gérant de l'établissement. Coût : un mois de prison et 25 fr. d'amende.

VOL. — Courmont Augustin, 52 ans, journalier, demeurant à Armentières, 31, rue Saint-Honoré, et Sauvage Emile, sont accusés d'avoir soustrait 200 kilos de charbon au préjudice de M. Alostery, entrepreneur de transports, à Armentières. Le tribunal les condamne chacun à 6 jours de prison et 100 fr. d'amende. Courmont, qui n'a jamais été condamné, bénéficie de la loi de sursis.

LILLE

A PROPOS DU CHOMAGE

Pourquoi deux mesures ?

Il y a chômeurs et chômeurs, comme il y a fagot et fagot, s'est dit moins ce que pense l'Administration (avec un A majuscule).

Etes-vous chômeur antérieurement au 28 novembre ? Vous avez droit à un secours pécunier assez raisonnable.

Etes-vous chômeur postérieurement à cette date, vous avez droit à un repas quotidien de 0,80 à prendre au fourneau économique de votre quartier.

L'Administration en a décidé ainsi. Ce qui revient à dire que, celui qui exerce la profession habituelle de chômeur, qui a acquis un tour de main suffisant, une quasi-maîtrise dans l'exercice de cette profession, a droit à toute la mansuétude administrative ; et que celui qui n'est qu'un chômeur occasionnel, une « arpette » du chômage, quoi ! un de ces particuliers que la crise seule a empêché de travailler, n'a pas à compter sur la magnanimité d'une administration qui sait reconnaître ses fidèles et qui distribue ses faveurs avec discernement.

Quelques citoyens, cependant, qui ont conservé la hantise de l'égalité (cette fille mal venue de la première République) ont cherché à savoir le pourquoi de ces traitements différents.

Il paraît que l'état a « bloqué » en novembre son chiffre de secours.

Ainsi, une commune qui recevait jadis, 100.000 francs par mois pour alimenter sa caisse de chômage, reçoit encore 100.000 francs par mois.

La crise est venue depuis, elle pousse, elle s'épanouit, peu importe...

La caisse est bloquée, fin de la crise ! Solution élégante et pratique.

Comment pratique ! Mais plus encore qu'on ne le croit.

Comme tout le monde l'était à stocké. Comme tout le monde il a ses sacs de haillots, ses balles de riz, ses tonnes de salaisons et de frigo, que sais-je ?

Or, qui a fait la crise ? C'est le stock. Donc, supprimons le stock par la crise. Et allez donc! les chômeurs... aux fourneaux économiques !

Liquidons les haillots, la frigo, le riz et le corned beef...

Puissamment raisonné.

Mais un chômeur qui n'a pas stocké lui, hélas! écrivait cette lettre navrante à un haut magistrat de la ville.

« Je suis sans travail, ma femme vient d'être remerciée à son tour, que devons-nous faire ? Nous ne sommes pas des mendiants. Nous avons toujours honorablement gagné notre vie, pourquoi nous infliger l'humiliation du bureau de bienfaisance ? Nous demandons un secours provisoire, on nous donne des bons de ravitaillement et des repas à prendre au fourneau économique, mais est-ce avec cela que nous allons nous chauffer, nous éclairer, payer notre loyer et les mille choses nécessaires à l'entretien d'un ménage. Qu'on nous donne du travail, c'est ce que nous voulons.

Est-ce nous qui sommes cause de la situation présente ? Si l'on ne peut nous utiliser, qu'on nous donne alors de quoi décemment vivre...»

Cette lettre met à nu toute la plaie. Le travail est le plus beau titre de noblesse de l'homme et on n'a pas le droit, sans une large compensation, de l'en déposséder. Cet homme a raison lorsqu'il dit : « Donnez-nous du travail ou de quoi décemment vivre ».

La question des loyers dont parle ce chômeur est également grave.

Le citoyen Blémant citait hier le cas d'un locataire que son propriétaire avait fait condamner illégalement à payer les loyers échus depuis 1914. Ceci n'est qu'un fait.

Mais quelle va être la situation des chômeurs forcés vis-à-vis de leurs propriétaires ? Vont-ils les payer en bons de fourneaux économiques ? ou seront-ils condamnés à être expulsés ?

Car tout s'enchaîne et l'on ne peut toucher à une cellule du système social sans que la répercussion ne s'en ressente à tous les degrés.

Le gouvernement se préoccupe de donner du travail aux chômeurs. Il parle de la confection de vêtements de toile (nous aurons à ce sujet quelque jour une petite anecdote à dire). Il envisage le démantèlement de certaines villes. Intentions méritoires, intiative louable ! Mais, quand la réalisation de ces heureux projets ?

En avril (mois de poissons), en août, ou l'année prochaine ?

Il ne faut décourager personne, surtout quand c'est le gouvernement. Hélas ! pensent peut-être les chômeurs, « le plus petit brin de mil ferait grandement mieux mon affaire ».

Que ceux qui ont le pouvoir de le faire, se hâtent donc de le leur donner.

A. L.

Dimanche, Manifestation et Meeting

Aux Chômeurs !

Dimanche 9 janvier, à 10 heures du matin, au Théâtre de Lille, grande conférence organisée par la Bourse du Travail, sur la « La question du chômage ».

Orateurs : LAURIDAN, secrétaire de l'Union départementale des syndicats ouvriers du Nord ; BONDUES, secrétaire de l'Union locale ; SALENBRO, conseiller général.

Tous les élus du Nord sans distinction de parti, sont invités à assister à ce meeting et à y prendre la parole.

Les chômeurs sont invités à se réunir à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, pour se rendre de là, en signe de protestation, en cortège, à la conférence. Il est du devoir de la classe ouvrière de répondre à notre appel et de montrer par sa masse imposante, combien elle est décidé à agir, si tout n'est pas fait pour changer rapidement un état de chose insupportable.

Donc, chômeurs, tous dimanche à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail.

Pour la B. du T. : Le secrétaire, Henri CNUDDE.

Les secours aux chômeurs involontaires

Il a été distribué aux chômeurs par les soins de la Bourse du Travail de Lille, du samedi 18 décembre 1920 au samedi 8 janvier 1921, des dons en nature, représentant une somme totale de 99.058 francs 50.

Le bureau de bienfaisance est maintenant entièrement chargé de la distribution des secours.

Voici, ce que de son côté, il nous communique :

Du 17 décembre dernier à ce jour, il a été remis par le Bureau de Bienfaisance de Lille, à la Bourse du Travail, pour être délivrés par ses soins, aux ouvriers chômant par suite de la crise économique actuelle :

40.750 repas complets à 0 fr. 80	32.600 fr.
17.000 bons de pain de 1 k. à 1 fr. 30	18.200 fr.
18.000 bons de pain de 1/2 k. à 0.65	11.700 fr.
9.000 bons de denrées à 4 fr.	36.000 fr.
1.000 bons de Fourneaux économiques à 0 fr. 10	100 fr.
Soit au total	98.600 fr.

Pour assurer les secours de la semaine prochaine, le Bureau de Bienfaisance a ouvert un 3e crédit de 50.000 francs.

A partir du 10 courant, les secours seront distribués directement par l'Administration charitable. Les intéressés devront se présenter *personnellement* au dispensaire de leur quartier, où ils recevront une carte de contrôle qui sera pointée à chaque distribution.

Les chômeurs non encore inscrits qui demanderont à participer aux secours, ne seront admis que sur la présentation d'un certificat patronal constatant qu'ils ne sont en chômage que depuis la suspension du travail due à la crise qui sévit en ce moment dans les usines et ateliers de notre ville.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR DES TRAINS
COUVERTURE ROUGE... En vente partout. LE PLUS COMPLET

La mort d'un alcoolique

IL S'EST PENDU !

Dans la matinée de jeudi, vers 9 heures, le sieur Auguste Desreumaux, 48 ans, demeurant 61, rue d'Arcole, a été trouvé pendu dans les water-closet de son habitation.

Le commissaire de police du quartier a procédé aux constatations d'usage.

Le défunt avait déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie, notamment lorsqu'il était pris de boisson, ce qui lui arrivait d'ailleurs fréquemment.

Chauffeurs ouvrez l'œil !

Comme il est encore des chauffeurs d'auto qui ne veulent pas se plier au réglement concernant la circulation en sens unique, la police a décidé d'exercer contre les récalcitrants, des mesures de répression.

Hier, Grand-Place, plusieurs procès-verbaux ont été dressés à ce sujet à quelques chauffeurs, lesquels avaient négligé de se conformer aux indications que l'on connaît.

La tête près du bonnet !

OU LE DESESPOIR D'UNE JEUNE FILLE

Ayant reçu de ses parents une admonestation, une jeune fille de 23 ans, Mlle Alphonsine Nimal, demeurant 36, rue du Croquet, en conçut un tel chagrin, qu'elle résolut d'en finir avec la vie.

C'est ainsi que s'étant rendue vers 17 heures 30 au quai Vauban, elle se précipita dans la Deûle.

Elle en fut retirée presque aussitôt par M. Raymond Decarin, demeurant 27, boulevard des Ecoles, qui avait de loin, assisté à cette scène.

Après avoir absorbé un cordial dans un estaminet voisin et changé de vêtements, Mlle Nimal, put regagner pédestrement son domicile, quitte, somme toute, pour un bain froid.

BROCANTE ET Cie

Le brocanteur Léon Barrez, 38 ans, domicilié 152, Grande-Rue, à Pont-à-Vendin, et sa femme, née Elodie Lohez, avaient acheté à des individus inconnus, 750 kilos de douilles d'obus, en cuivre, récoltés sur le champ de bataille.

Comme ils cherchaient à vendre le métal à l'un de leurs confrères lillois, survint un policier qui s'enquit de la provenance des douilles et emmena le couple à la sûreté.

Procès-verbal y fut dressé au brocanteur, ainsi qu'à son épouse, après quoi tous deux furent dirigés sur le Parquet, où on les inculpa de complicité de vol par recel.

AU FEU !

Un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'il n'avait été rapidement éteint, s'est déclaré au n. 14 de la rue des Vieux-Murs, dans une chambre située au premier étage, quartier de derrière et occupée par Mlle Georgette Follet.

Le feu avait été communiqué au gitage, par des étincelles provenant d'une fissure de la cheminée. Cet inconvénient avait d'ailleurs été signalé à M. Bonduel, brasseur à Loos, propriétaire de la maison, qui n'en avait, paraît-il, nullement tenu compte.

Les pompiers appelés en toute hâte, arrivèrent rapidement sur les lieux et ayant coupé la poutre enflammée, se rendirent ainsi maîtres des flammes.

Les dégâts sont peu élevés.

Au Conseil de guerre

ON RELACHE !...

Malgré l'exemple de Détrichez, qui a jugé bon de profiter de la liberté qu'on lui avait accordée pour mettre la frontière entre lui et ses juges, le Conseil de Guerre continue à remettre en liberté provisoire à tours de bras. C'est ainsi que le nommé Edmond Dupire, 35 ans, courtier en articles de brasserie, à Saint-Amand, vient de bénéficier de cette faveur contre le versement d'une forte caution.

L'intéressé était incarcéré depuis un an, sous l'inculpation d'intelligence avec l'ennemi pour trafic d'or.

Association des Abonnés au Téléphone

Dans sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a décidé d'appeler l'attention de l'Administration des Postes sur les points suivants :

Appels téléphoniques. — L'Association réclame le retour à la méthode d'inscription par numéros au lieu du temps d'attente donné actuellement. L'inexactitude de ces délais cause en effet un préjudice énorme au commerce et à l'industrie.

Abonnements à conversations taxées. — L'Association demande la révision des conditions d'abonnement en ce qui concerne la redevance d'entretien de 60 francs par an si l'abonné demande un poste mobile. Cette taxe n'est pas réclamée en effet pour le poste fixe.

Sacs échantillons. — Les sacs contenant des échantillons de grains sont fréquemment éventrés malgré les précautions des expéditeurs. Il en résulte parfois des difficultés commerciales assez graves si les agents des postes en voulant réparer l'accident mélangeant inopinément plusieurs échantillons. L'Association en demandant à ses membres de recommander aux expéditeurs de renforcer leurs précautions réclame aussi de l'Administration des mesures propres à éviter cet inconvénient.

Relations Lille-Paris. — L'Association insiste une fois de plus sur la nécessité absolue de faire un très gros effort pour amélioration immédiate des conditions téléphoniques Lille-Paris. Elle réclame avec instance la pose du fameux câble à grande capacité entre Paris et la région du Nord.

Bourse de Commerce. — L'Association s'étonne de la lenteur des travaux pour l'ouverture des cabines téléphoniques, du télégraphe et de la poste à la Bourse du Commerce. Elle réclame tout au moins une installation provisoire mais immédiate.

Stabilité dans les prix d'abonnement. — Enfin elle réclame la stabilité dans les prix d'abonnement et l'abandon du système de rappel incompatible avec une saine organisation des affaires.

PETITES NOUVELLES

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LILLE. — Dans sa séance de ce matin, la Commission administrative a maintenu M. Albert Ricard, conseiller de Préfecture honoraire, dans ses fonctions de vice-président.

RENARDS A DEUX PATTES. — Au cours de l'avant-dernière nuit, des malfaiteurs que la police recherche ont dérobé 3 lapins, 5 poules et 1 coq, le tout ayant une valeur de 200 francs, chez Mme Veuve Martinet, mécanicienne, 72, chemin des Alouettes.

L'ALCOOL REND FOU ! — Le charpentier François Pollet, 42 ans, demeurant 46, rue de Fives, à La Madeleine, a fait l'objet de deux procès-verbaux, l'un pour ivresse, le second pour port d'arme prohibée. Fouillé avant d'être envoyé au violon, il avait été trouvé porteur d'un revolver.

LE CHARCUTIER ALLAIT UN PEU FORT. — M. Gustave Lefebvre, 46 ans, charcutier, boulevard Victor-Hugo, 196, vendait des tripes de bœuf à un prix exagéré. Procès-verbal lui a été infligé.

EST-IL ENRAGÉ ? — Dans la soirée de mercredi, vers 6 heures, Mlle Angèle Jasson, 21 ans, demeurant rue du Vieux-Faubourg, cour du Dragon-d'Or, a été légèrement mordue à la main droite par un petit chien noir et blanc, qui n'a pu être capturé et dont le propriétaire est inconnu.

La jeune fille a été invitée à suivre le traitement antirabique de l'Institut Pasteur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

COURS PROFESSIONNELS POUR MONTEURS ELECTRICIENS. — Grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers. Samedi 8 janvier, à 18 heures 45, M. Swyngedauw traitera : « Pertes à la terre ; Choix de l'isolement ».

DANS LES DOUANES. — Un concours pour l'emploi de contrôleur-adjoint des Douanes aura lieu les 11 et 12 avril 1921.

La brochure contenant toutes indications concernant le programme du concours est envoyée gratuitement sur demande adressée à la Direction Générale des Douanes (Bureau du Personnel) à Paris.

Chronique Théâtrale

CREATION DE « LA FILLE DE FIGARO » AU THEATRE MUNICIPALE

Enfin !... une œuvre de valeur et de haute tenue musicale vient de nous être révélée sur notre scène municipale. Depuis la guerre, nous l'attendions vainement, cette œuvre, et commencions à désespérer de la rencontrer quelque jour.

« La Fille de Figaro » est de Hugues Delorme et Hennequin en ce qui concerne les paroles, et du regretté Xavier Leroux pour la musique. Loin derrière elle, cette « opérette », — ou plutôt, non, cette « Comédie Lyrique », — laisse la nullité de la « Demoiselle du Printemps » et la platitude de la « Cocarde de Mimi-Pinson ».

Dans le poème, on reconnaît à certains traits d'esprit, la marque de l'écrivain spirituel et délicat qu'est M. Hugues Delormes, — vous souvenez-vous de certaine « Marchande de Pommes » qui est un petit chef d'œuvre ! — on s'aperçoit aussi par la façon dont est construite la trame que l'adroit Hennequin passa par là. Pourtant peut-être aimerait-on voir jaillir dans cette œuvre, un peu plus de cette folle gaieté débridée qui fit jadis la renommée des œuvres d'Offenbach, de Lecocq, d'Hervé, d'Audran et contribue à les maintenir au répertoire. Mais ceci est une opinion !... Quoiqu'il en soit, telle quelle, « La Fille de Figaro » est chose fort récréative et le public ne fit l'effet de s'y amuser en toute sincérité.

J'en arrive à la partie Musicale !... Elle est en tous points ravissante !... Possède un charme délicat, prenant, fin, et une tenue d'art tout à fait caractéristique que la différencie nettement de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour dans le genre opérette.

L'ouverture débute par une suite de réminiscences voulues qui vont du « Barbier de Séville » à « Carmen » en passant par les « Noces de Jeannette » et le « Mariage de Figaro ». Le compositeur prend un thème, judicieusement choisi dans ces œuvres, adéquat à la situation, puis, s'en inspirant, le développe de très adroite façon et part de là pour rejaillir en originalité propre et imprévue.

Oh ! la jolie partition, — orchestrale surtout, — comme tout cela est délicieusement français, reste distingué, s'emballe sans outrance, se grise de mouvement, s'émeut avec mesure, est gai avec discrétion, tient merveilleusement au point de vue harmonique. La place me manque pour vous en détailler toutes les beautés. Je vous signalerai pourtant comme pages à classer hors pair : le « Est-il un métier plus humble pour la Fille de Figaro... » que Mlle Paule Marelly enlève avec vaillance, puis l'entrée de Sanchez le Toréador, air plein de fougue, le délicieux duo entre Rosine et Figarella si délicatement berceur et chantant, enfin, le superbe final du 1er acte : « Paris est le cerveau du monde... » sur lequel le rideau se releva quatre fois. Un triomphe !...

Au 2e acte, brillent avec éclat « La Chanson du homard », l'air de la « Révérence » et celui de la « Pavane ».

Au 3e acte, celui du « Gitanos » est remarquable.

A l'interprétation nous n'avons que les plus grands éloges à adresser. Mlle Paule Marelly supporte avec vaillance le poids du rôle écrasant de « Figarella ». Peu de chanteuses d'opérettes peuvent l'aborder ce rôle, il est écrit très haut perché, contient de nombreuses difficultés vocales et exige de son interprète, une solidité vocale à toute épreuve. Mlle P. Marelly, chanteuse et danseuse ravissante fut la grande triomphatrice de la soirée !... C'est tout dire !... M. Delpret dans « Sanchez », beau chanteur, beau comédien, très boute-en-train partagea ce triomphe dont ne furent pas indignes, M. Renardy, — amusant et bien chantant Chérubin, — Raynaud, — remarquable ténor d'opérette dans le « Miguel » fut une très bonne composition. Rosenthal et Lepers. Côté dames, citons également Mmes Gilles-Raimbault, — hors pair dans « Dolorès » et d'un cocasse achevé, — Clairval, — jolie « Rosine » bien chantante, Suzc Danne, Boone et Kerven.

J'allais oublier et la mise en scène de M. Chapuis et la merveilleuse interprétation que l'orchestre sous la direction de M. J. Dupuis nous donna de cette très jolie partition. M. Bourdelle eut le choix heureux, le succès viendra le récompenser, nous n'en doutons pas.

V. BRIGGHE.

Sociétés diverses

MUTUELLE DES COUPEURS ET RECEPTIONNEURS DE LILLE ET DES ENVIRONS. — Mardi 11 janvier, assemblée de Commission ; perception des cotisations de 18 heures à 20 heures.

Vendredi 21 janvier, assemblée générale à 19 heures. Présence obligatoire.

CHORALE « L'UNION DE LILLE ». — Dans sa dernière assemblée générale, la chorale « l'Union de Lille » a décidé de reprendre, à partir de vendredi 7 janvier, à 7 heures et demie très précises du soir, répétition des nouveaux chœurs que nous avions mis à l'étude. Présence indispensable.

SOCIETE MUTUELLE DES TOURNEURS ET OUTILLEURS MECANICIENS. — Assemblée générale le dimanche 9 janvier, à 4 heures, au siège 20, rue de Poids.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

Direction : BOURDETTE

« THAIS » avec Mlle de Alexandrovitch et M. BAER, de l'Opéra

L'admirable « THAIS » de l'Opéra, obtiendra, demain soir, le même triomphal succès qu'à son dernier passage à Lille.

L'attrait de cette belle représentation sera accru encore, grâce à la présence de notre sympathique concitoyen, M. Fernand Baer, l'excellent artiste de l'Opéra, dans le rôle d'Athanael.

Les places s'enlèvent rapidement.

Rappelons que la location pour la seconde de « THAIS » (dimanche en matinée), s'ouvre également aujourd'hui vendredi.

— Dimanche, en soirée, « MAMZ'ELLE NITOUCHE », la joyeuse opérette, avec Mlle Paule Marelly en tête de la distribution.

— Lundi, l'immense succès : « SOUS L'EPAULETTE ».

— Mardi et mercredi : « LES NOUVEAUX RICHES », par le Théâtre Sarah-Bernhardt.

A l'Hippodrome lillois

LES QUATRE DERNIERES DU CIRQUE RANCY

Encore quelques jours et le Cirque Rancy, dont nous avons relaté le magnifique spectacle, aura quitté Lille, pour continuer son tour de France.

Rappelons que, tous les jours, il y aura jusque dimanche y compris, soirée à 20 h. 30. Dimanche, dernière matinée à 15 heures.

Omnia Pathé
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS
Tous les soirs, Représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 4 h.

THEATRE DE L'UNION
TOUS LES JOURS A 7 HEURES 1/2
DIMANCHE, JEUDI ET FETES
MATINEES A 2 h. 1/2 — SOIREES A 7 h. 1/2

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

LE PORTE-MONNAIE DE LA COPINE. — La nommée Elisa Descheemacker, 34 ans, demeurant rue Gantois, a été arrêtée sous l'inculpation d'avoir soustrait à sa compagne, Mme Germaine Vercruysse, un porte-monnaie contenant une trentaine de francs.

Elle a été déférée au Parquet et écrouée.

ACCIDENT D'AUTO. — M. Stephen Douchez, 51 ans, demeurant place du Trichon, à Roubaix, attendait le tramway avenue St-Maur, lorsqu'il fut renversé par une auto, qui lui passa sur la jambe droite.

M. Douchez, après avoir reçu les soins d'un docteur, qui constata une fracture du péroné, fut transporté à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix.

LAMBERSART

EN AVANT, LA MUSIQUE ! — L'orchestre symphonique et chœurs de Canteleu-Lambersart informent leurs membres que les répétitions auront lieu :

Pour l'orchestre : le samedi 8 janvier, à 8 h. du soir, au siège, coin de la rue de l'Eglise ;

Pour les chanteurs : le vendredi 7 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, chez M